



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 6 juin 2012 à 13 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Stefan Psenak, André Laframboise, Alain Riel, Maxime Tremblay, Patrice Martin, Mireille Apollon, Denise Laferrière, Nicole Champagne, Denis Tassé, Luc Angers, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Maxime Pedneaud-Jobin formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Patrice Martin.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Andrée Loyer, greffier adjoint.

Sont absents, messieurs et mesdames les conseillers-ères Pierre Phillion, Patsy Bouthillette, Joseph De Sylva, Sylvie Goneau et Stéphane Lauzon.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

**CM-2012-522**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME PEDNEAUD-JOBIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente réunion.

Adoptée

**CM-2012-523**

**AUTORISATION DE SIGNER LES LETTRES D'ENTENTE SUR LE RÈGLEMENT  
D'ÉQUITÉ SALARIALE ET D'ÉQUITÉ INTERNE POUR LE GROUPE DES  
SALARIÉS COLS BLANCS DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur l'équité salariale;

**CONSIDÉRANT** la démarche d'évaluation des postes cols blancs initiée en 2005;

**CONSIDÉRANT** la volonté des parties de régler les deux dossiers en titre;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la convention collective liant la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2014;

**CONSIDÉRANT** les diverses décisions rendues par l'arbitre François Bastien;

**CONSIDÉRANT** les discussions ayant eu lieu entre les parties;

**CONSIDÉRANT QUE** les salariés cols blancs ont ratifié l'entente de principe intervenue entre les parties lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 5 juin 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes nécessaires au règlement de l'équité salariale et de la démarche d'évaluation sont insuffisantes au budget de l'année 2012 :

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2012-911 en date du 6 juin 2012, ce conseil :

- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, le directeur général adjoint, Administration et finances et la directrice adjointe du Service des ressources humaines à signer les ententes sur le règlement d'équité salariale et d'équité interne intervenues entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc.;
- approuve la somme de 3 170 000 \$ à la réserve « Équité salariale », une somme de 1 356 000 \$ au surplus affecté « Compte en dépôt – Assurance collective » et une somme approximative de 7 904 000 \$ au surplus libre, selon les coûts réels afin de permettre le paiement des versements d'équité salariale et de la démarche d'évaluation aux employés cols blancs.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises afin de donner suite à la présente et à puiser les fonds aux postes budgétaires des employés concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2012.

Adoptée

**CM-2012-524**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEFAN PSENAK  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN RIEL**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la séance à 13 h 40.

Adoptée

---

**PATRICE MARTIN**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier